

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la réunion du 15 mars 2019

PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS
<p>COLLÈGE « ENSEIGNANTS » Daniel DELGADO Emmanuel NEBOUT Eric WATIER</p>	<p>COLLÈGE « ENSEIGNANTS » Clothilde BERROU Jane COULON Vinicius RADUCANU (Procuration E. WATIER) Maxime ROUAUD (Procuration E. NEBOUT)</p>
<p>COLLÈGE « PERSONNALITÉS EXTERIEURES » Membres de droit : Nicolas CREGUT</p> <p>Personnalités qualifiées : Catherine BONDUAU-FLAMENT Marie-Christine GELY-NARGEOT</p>	
<p>COLLÈGE « ADMINISTRATIFS » Nathalie BERNARD Hamida MLANAO Tatiana ROSETTE</p>	
<p>COLLÈGE « ÉTUDIANTS » Karl FONTAINE Lise MARUEJOULS Michel MATIVAL</p>	
<p>MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE Alain DEREY, Directeur Pascal DAUVILLIERS, agent comptable</p>	<p>MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE Marc ALARÇON, contrôleur budgétaire en Région</p>
<p>INVITÉS PERMANENTS Jacques BRION, Président CPS Hervé LENORMAND, Directeur des études Pierre ROSIER, Directeur de l'antenne à La Réunion Lisette VIEIRA, Directrice financière</p>	<p>INVITÉS PERMANENTS Jacques BRION, Président CPS</p>

17 membres présents ou représentés

ORDRE DU JOUR :

1 | APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 FÉVRIER 2019

2 | AFFAIRES FINANCIÈRES

- 2.1 Approbation du compte financier 2018 : Pascal DAUVILLIERS
- 2.2 Approbation du Budget Rectificatif 1/2019 : Lisette VIEIRA
- 2.3 Approbation des tarifs des formations pour l'année universitaire 2019/2020 : post-diplômes et formation professionnelle continue : Hervé LENORMAND.
- 2.4 Approbation sur l'attribution d'une dotation d'habillement d'un agent titulaire dans le corps des « ouvriers et techniciens de catégorie C » : Lisette VIEIRA.
- 2.5 Approbation des demandes d'aides sociales pour les étudiants de l'antenne de La Réunion : Pierre ROSIER.

3 | AFFAIRES GÉNÉRALES

DIRECTION DES ÉTUDES ET DE LA PÉDAGOGIE

- 3.1 Approbation du calendrier universitaires des formations 2019/2020 : Jacques BRION.
DIRECTION
- 3.2 Règlement intérieur de l'ENSAM : Alain DEREY.

4 | QUESTIONS DIVERSES

1 | APPROBATION DU PV DU 15 FÉVRIER 2019

Emmanuel NEBOUT soumet à l'approbation des administrateurs le procès-verbal de la réunion du 15 février 2019 annexé au présent compte-rendu (annexe 1) :

POUR : UNANIMITÉ

BLANC : 0

NUL : 0

2 | AFFAIRES FINANCIÈRES

2.1 Approbation du compte financier 2018 : Pascal DAUVILLIERS

Pascal DAUVILLIERS porte à la connaissance des administrateurs que le budget de l'ENSAM comprend un Budget Principal et un Service à Comptabilité Distincte (SACD) qui enregistre les opérations de l'antenne de La Réunion. Le compte financier est arrêté sur un niveau dit agrégé (BP + SACD). Il rappelle que le rôle du conseil d'administration est d'arrêter ce compte agrégé au titre de l'exercice 2018 et de statuer sur l'affectation du résultat.

Le compte de résultat pour l'année 2018 est déficitaire de 143 203,65 €. Il est au-dessous de la prévision faite au moment du budget rectificatif 2/2018.

Le montant des charges est de 4 237 496,12 € et se répartie comme suit :

- achats, services extérieurs :	1 270 557,91 €
- charges de personnels :	2 227 489,81 €
- autres charges de fonctionnement :	59 969,08 €
- amortissements et provisions :	476 574,32 €
- charges d'intervention :	202 905,00 €

Le montant des dépenses en rémunération est le principal poste des charges décaissables.

L'augmentation de la masse de dotations aux amortissements et provisions est principalement liée à un ajustement des provisions pour risques et charges : + 38 033 € entre 2017 et 2018.

Les produits se montent à 4 094 292,47 € et se répartissent comme suit :

- chiffre d'affaires :	567 636,00 €
- Variation de stocks :	102,09 €
- Subventions d'exploitation :	3 169 643,56 €
- Autres produits de gestion courante :	78 119,96 €
- Reprise sur amortissements, provisions et financements actif :	246 780,29 €
- Produits de la fiscalité :	32 010,57 €

L'évolution des produits en 2018 est essentiellement due à la baisse des subventions et à l'augmentation des produits constatés d'avance : - 419 537 € entre 2017 et 2018.

L'exécution budgétaire par rapport au budget ouvert est de 92,63 % pour les dépenses (95 % pour les charges de personnel) et de 99,04 % en recettes.

La capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion. Elle mesure la capacité de l'établissement à financer sur ses ressources les besoins liés à son existence. Son montant est de 86 572,15 €.

Les dépenses en investissement se montent 204 264 € en 2018, dont :

- 14 795 € de logiciels,
- 96 609 € de matériels informatiques,
- 73 965 € d'aménagements des constructions,
- 10 008 € de mobilier,
- 8 587 € de matériels divers.

Les recettes en investissement représentent 114 000 € en 2018. D'où un besoin de financement de 90 264 € couvert en majeure partie par la CAF.

Le fonds de roulement correspond à l'excédent de capitaux permanents sur les actifs immobilisés. Il diminue en 2018 de 3 692 €. Au 31 décembre 2018, le fonds de roulement net global est de 1 335 280 €.

Le ratio de couverture des charges décaissables permet de mesurer le nombre de jours de charges d'exploitation décaissables couvert par le fonds de roulement. Il est de 128 jours à la clôture de l'exercice.

La situation de la trésorerie de l'établissement au 1^{er} janvier 2018 était de 1 426 880,88 €. Au 31 décembre 2018, elle est de 1 607 902,23 € soit une variation positive de 181 021 €.

Le Service Autonome à Comptabilité Distincte (SACD) a vocation à donner une bonne lisibilité de la comptabilité de l'antenne de La Réunion. En 2018, il représente dans le compte financier 18,8 % en charges 6,3 % en dépenses d'investissement. Pour les produits, il représente 19,5 % et 4,4 % en recettes d'investissement. Il présente un résultat déficitaire de 21 757,36 €.

Le montant total des opérations de l'exercice 2018 est de 4 441 760,40 €.

Le déficit comptable de 143 203,65 € (21 757,36 € SACD et 121 446,29 € BP) ainsi que le report à nouveau de - 10 230,82 € sont apurés par le compte de réserves 10682.

Emmanuel NEBOUT soumet à l'approbation des administrateurs, la délibération suivante :

Vu les articles 202 et 210 du décret n°2012-1 246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 63,12 ETPT, dont 56,70 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 6,42 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 3 989 063,19 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 2 226 136,08 € personnel
 - 1 310 950,26 € fonctionnement
 - 231 401,00 € intervention
 - 220 575,95 € investissement
- 3 932 388,19 € de crédits de paiement
 - 2 226 136,08 € personnel
 - 1 270 586,83 € fonctionnement
 - 231 401,00 € intervention
 - 204 264,28 € investissement
- 4 114 999,94 € de recettes
- 182 611,75 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- 181 021,35 € de variation de trésorerie
- - 143 203,65 € de résultat patrimonial
- 86 572,15 € de capacité d'autofinancement
- - 3 692,13 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat 2018 à hauteur de - 143 203,65 € ainsi que le report à nouveau initial de - 10 230,82 € en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

POUR : UNANIMITÉ

BLANC : 0

NUL : 0

2.2 Approbation du Budget Rectificatif 1/2019 : Lisette VIEIRA.

Lisette VIEIRA donne lecture de la note de l'ordonnateur diffusée en séance et annexée au présent compte-rendu [annexe 2].

Emmanuel NEBOUT soumet à l'approbation des administrateurs la délibération suivante :

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 52 + 4 surnombres ETP sous plafond et 8 ETP hors plafond
- 52 + 4 surnombres ETPT sous plafond et 7,09 ETPT hors plafond
- 4 686 585,08 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 2 387 134,09 € personnel
 - 1 366 068,59 € fonctionnement
 - 223 510,00 € intervention
 - 709 872,40 € investissement
- 4 669 645,47 € de crédits de paiement dont :
 - 2 387 134,09 € personnel
 - 1 322 068,59 € fonctionnement
 - 223 510,00 € intervention
 - 736 932,79 € investissement
 - - 504 046,80 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- - 504 046,80 € de variation de trésorerie
- - 236 730,01 € de résultat patrimonial
- - 63 230,01€ de capacité d'autofinancement
- -489 046,80 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

POUR : UNANIMITÉ

BLANC : 0

NUL : 0

2.3 Approbation des tarifs des formations post-diplômes et formation professionnelle continue pour l'année universitaire 2019/2020 : Hervé LENORMAND.

Hervé LENORMAND donne lecture du document distribué en séance et annexé au présent compte-rendu [annexe 3]. Il fait part aux membres du Conseil d'Administration des quelques modifications proposées à leur approbation [comme l'application d'un tarif modéré à tous les étudiants des écoles nationales supérieures d'architecture] et qui sont conformes aux recommandations exprimées par la CFVE.

Emmanuel NEBOUT commente le document remis en annexe des tarifs, et qui récapitule les données relatives aux formations post-diplôme. Son attention s'arrête sur le mastère spécialisé « Architecture, territoires et santé ». Il relève le nombre très faible d'inscrits [3] au regard des intervenants [46], ainsi que le budget déficitaire de cette formation. Il s'élève vivement contre le maintien de cette formation et préconise son retrait à la prochaine session si un nombre suffisant d'inscrits n'est pas constaté à la prochaine clôture des inscriptions.

Alain DEREY reconnaît la réalité des chiffres, mais plaide pour que l'on donne à cette formation un temps qui lui permette de se développer et de se faire mieux connaître, dans un domaine [la santé et le monde hospitalier] qui reste complexe à investir. Alain DEREY estime que les idées fortes et les grands projets nécessitent du temps pour accéder à la reconnaissance et au succès. Il mentionne à cet égard les longues et fortes péripéties rencontrées par les FRAC avant que ceux-ci ne soient considérés comme ils le sont aujourd'hui.

Emmanuel NEBOUT réitère son désaccord et exprime sa vigilance à venir à l'égard de ce qu'il considère comme un point de faiblesse de l'école.

Passés ces échanges, le conseil d'administration revient au vote d'approbation des tarifs des formations post-diplômes et FPC pour l'année 2019/2020.

POUR : UNANIMITÉ

BLANC : 0

NUL : 0

2.4 Approbation sur l'attribution d'une dotation d'habillement d'un agent titulaire dans le corps des « ouvriers et techniciens de catégorie C » : Lisette VIEIRA.

Lisette VIEIRA porte à la connaissance des administrateurs qu'au titre de l'action sociale, la direction propose aux administrateurs d'attribuer pour 2019 une dotation d'habillement à un agent titulaire dans le corps des « ouvriers et de techniciens » de catégorie C pour un montant de 540 € :

- 380 € au titre de la dotation annuelle
- 160 € au titre de la dotation « manteau » tous les 3 ans [dernière demande : 2016].

Cette dépense sera imputée sur le compte 606-5.

Emmanuel NEBOUT soumet à l'approbation des administrateurs la demande d'attribution d'une dotation habillage d'un montant total de 540 € pour un agent titulaire dans le corps des « ouvriers et techniciens de catégorie C » :

POUR : UNANIMITÉ

BLANC : 0

NUL : 0

2.5 Approbation des aides sociales destinées aux étudiants pour l'antenne de La Réunion : Lisette VIEIRA.

Pierre ROSIER porte à la connaissance des administrateurs que la commission des aides sociales de l'antenne réunionnaise s'est réunie le 5 mars 2019 pour l'examen de quatre demandes :

- 2 pour des fournitures pédagogiques,
- 2 pour des aides sociales.

La commission a statué sur les montants attribués en fonction de la nature de la demande, des revenus parentaux, des bourses attribués à l'étudiant et de la composition familiale à charge.

Trois montants d'aides ont été définis :

- 170 € pour les aides sociales,
- 90 € pour les fournitures liées au matériel informatique,
- 70 € pour les fournitures pédagogiques.

Emmanuel NEBOUT soumet à l'approbation des administrateurs les aides sociales attribuées aux étudiants de l'antenne Réunionnaise :

POUR : UNANIMITÉ

BLANC : 0

NUL : 0

3 | AFFAIRES GÉNÉRALES

DIRECTION DES ÉTUDES ET DE LA PÉDAGOGIE

3.1 Approbation du calendrier universitaire des formations 2019/2020 : Jacques BRION.

Emmanuel NEBOUT soumet à l'approbation des administrateurs le calendrier universitaire des formations 2019/2020 :

POUR : UNANIMITÉ

BLANC : 0

NUL : 0

3.1 bis Approbation du calendrier universitaire des formations 2019/2020 pour l'antenne de La Réunion : Pierre ROSIER.

Pierre ROSIER porte à la connaissance des administrateurs que le calendrier universitaire de l'antenne est « calqué » sur celui du site de Montpellier. La seule différence se porte au niveau des vacances avec une interruption du 19 décembre au 13 janvier 2020 (calendrier austral).

Il précise que depuis 3 ans, la mise en place des workshops transversaux est très bien perçue par les étudiants. En effet, ce dispositif permet aux étudiants de différentes années de mieux se connaître, de travailler ensemble, d'échanger leurs connaissances et leurs expériences.

Emmanuel NEBOUT soumet à l'approbation des administrateurs le calendrier universitaire 2019/2020 pour l'antenne de La Réunion :

POUR : UNANIMITÉ

BLANC : 0

NUL : 0

3.2 Règlement intérieur de l'ENSAM : Alain DEREY.

Alain DEREY porte à la connaissance des administrateurs que ce document est une obligation juridique au sein de chaque établissement. Il remercie Valérie RUIZ, son assistante, nouvellement chargée de mission au niveau de la recherche et responsable du secrétariat des instances, pour la mise à jour du règlement intérieur au regard des nouveaux statuts des ENSA.

Il précise que ce document a fait l'objet d'une discussion au sein des instances consultatives (Comité Technique, Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail) de l'ENSAM.

Le travail de mise à jour des annexes est toujours en cours puisqu'il s'agit, en partie, des règlements intérieurs des instances et des ateliers pédagogiques (atelier maquette, La Fabrique, atelier d'impression, etc.).

Il souhaite également porter à la connaissance des administrateurs que le conseil d'administration doit se positionner au sujet de la consommation d'alcool au sein de l'établissement. En effet, le personnel administratif est de plus en plus confronté à des étudiants en état d'ébriété. Un dernier fait concernant une étudiante amène le directeur à rappeler qu'il est responsable au niveau de la loi. De ce fait, il demande au conseil d'administration une réponse claire et ferme sur ce sujet qui sera intégré dans le règlement intérieur.

Emmanuel NEBOUT est d'avis de rappeler que la consommation d'alcool est interdite sur les plages horaires dédiées à l'enseignement. Il est nécessaire que cette interdiction soit rappelée dans le règlement intérieur.

Alain DEREY propose que résolution suivante soit approuvée :

« Il est rappelé que la consommation d'alcool est interdite sur l'ensemble du site de 8 h à 18 heures. A partir de 18 heures et jusqu'à 20 h, elle est autorisée au sein de la K'FET uniquement. »

Emmanuel NEBOUT soumet cette approbation aux administrateurs :

POUR : UNANIMITÉ

BLANC : 0

NUL : 0

Il demande que ce point soit rajouté au règlement intérieur.

Michel MATIVAL souligne que les étudiants ne sont pas les seuls concernés, les enseignants aussi consomment de l'alcool.

Alain DEREY répond que les enseignants seront également informés de cette nouvelle réglementation au sein de l'établissement.

Emmanuel NEBOUT questionne les administrateurs sur d'éventuels points à rajouter au règlement intérieur.

Michel MATIVAL demande au Président que ce point soit reporté au prochain conseil d'administration. En effet, il évoque deux raisons :

- le manque de temps pour prendre connaissance de ce document entre l'envoi et le jour de la réunion,
- le fait qu'une étudiante élue ne l'ait pas reçu.

Emmanuel NEBOUT soumet cette proposition aux administrateurs. Ce document sera donc présenté pour approbation au prochain conseil d'administration :

POUR : UNANIMITÉ

BLANC : 0

NUL : 0

Ce document fera l'objet d'un nouvel examen au prochain conseil d'administration dont la réunion est fixée au 16 avril 2019 à 10h30 en salle des Conseils.

La séance est levée à 12h30.

Le Président,

Signé

Emmanuel NEBOUT

ENSAM

École nationale
supérieure d'architecture
Montpellier | La Réunion

BUDGET RECTIFICATIF 2019/1

NOTE DE L'ORDONNATEUR DU BR1 2019

Dans le cadre du budget initial 2019 de l'Ensa de Montpellier adopté par les membres du conseil d'administration le 10 décembre 2018, il vous est présenté ce premier budget rectificatif.

Celui-ci doit permettre au budget principal :

1. De réaliser des reprogrammations de crédits suite au compte financier 2018

Au budget SACD

2. D'augmenter les crédits d'investissement
3. D'intégrer les crédits pour le colloque international « Penser l'architecture en milieu tropicale »

En synthèse :

4. Les ajustements de crédits en comptabilité budgétaire.

1. Reprogrammation de crédits

Suite au compte financier 2018, deux opérations font l'objet d'une reprogrammations de crédits. En premier lieu, des crédits sont inscrits en investissement pour 207 156,40 euros et 234 216,79 afin de financer l'opération de travaux « Préau ». Ces crédits complètent les 75 000 euros inscrits au budget initial. Le tableau 9 « opérations pluriannuelles » présente avec plus de détail l'exécution pluriannuelle de cette opération.

En second lieu, des crédits sont inscrits pour les opérations financées par MUSE (Université Montpellier) :

- 6 189,80 euros pour le MOOC
- 9 500 euros pour le master international Métropoles du Sud.

Ces crédits initialement programmés en 2018 ont fait l'objet d'une exécution partielle constatée par le compte financier 2018. Par conséquent, ces crédits non consommés ont engendré un apport au fonds de roulement fléché. Ce projet de BR1 intègre donc la reprogrammation de ces crédits par un prélèvement sur fonds de roulement fléché.

2. Augmentation des crédits d'investissement (SACD)

Au budget de l'Antenne de la Réunion, deux opérations font l'objet d'inscription de crédits au budget rectificatif n°1 :

- 30 000 euros pour l'acquisition d'un véhicule pour remplacer l'actuel vieillissant
- 5 000 euros pour l'amélioration du matériel pédagogique

Ces crédits font l'objet d'un prélèvement sur fonds de roulement.

3. Colloque « Penser l'architecture en milieu tropicale » (SACD)

Au budget de l'Antenne de la Réunion, 71 000 euros sont inscrits en dépenses pour cette opération.

Ces dépenses sont financées d'une part par des subventions perçues en 2019 (inscrits au BR1 2019 pour 25 000 euros) et d'autre part par une subvention de la Région de l'île de la Réunion perçue en 2018 (46 000 euros). Cette recette est tombée dans le fonds de roulement fléché au compte financier 2018 et fait donc l'objet d'un prélèvement sur fonds de roulement fléché lors de ce budget rectificatif.

Présentation du colloque :

L'océan Indien est un vaste bassin de plus 75 millions de km², situé en majeure partie dans la zone intertropicale ; elle inclut aussi bien de petits territoires insulaires que de vastes pays bordiers, allant de l'Afrique du Sud à l'Australie en passant par le Mozambique et l'Inde. Ces pays, qui constituent le cadre de vie d'une part non négligeable de la population mondiale, sont aujourd'hui majoritairement urbanisés et posent, du point de vue de l'architecture et de l'urbanisme, des problématiques communes.

L'aménagement des territoires, le développement des villes et de la construction, soumis au climat tropical plus ou moins chaud et humide, supposent des savoirs et savoir-faire architecturaux et urbanistiques spécifiques pour concevoir et produire des bâtiments et des quartiers faiblement consommateurs d'énergie, respectueux de l'environnement, proposant un cadre de vie de qualité dans ces contextes climatiques spécifiques.

Dans le cadre de son évolution, l'Antenne réunionnaise de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier s'est fixé comme objectif de développer une recherche scientifique originale portant sur le thème général « Architecture, villes et territoires en milieu tropical », avec pour ambition de d'organiser La Réunion en un pôle d'excellence en matière de conception architecturale française dans l'océan Indien.

Le colloque international d'octobre 2019, provisoire intitulé « Penser l'architecture en milieu tropical », qui fait suite au séminaire de recherche organisé à La Réunion les 25 et 26 octobre 2018, doit procéder à l'état des savoirs et des connaissances sur les thèmes intéressant l'architecture, l'urbanisme, les paysages, les environnements tropicaux, croisant, dans une perspective pluri-disciplinaire, les sciences de l'habitat et les enjeux de société dans les espaces tropicaux. Les travaux de ce colloque doivent également permettre de dégager des questions de recherches particulières susceptibles de mobiliser rapidement la recherche réunionnaise.

Ce colloque sollicitera des chercheurs et praticiens qui font référence dans ces domaines, à la fois dans le champ des sciences humaines et sociales (les environnements humains et physiques en milieu tropical envisageant les climats, les ressources et les risques naturels, l'histoire de l'architecture tropicale, les formes contemporaines de l'architecture tropicale, les organisations spatiales, les sociétés « du sud » ...) et dans celui de la physique du bâtiment et de l'énergie s'intéressant à la construction dans son environnement climatique et naturel, aux économies d'énergie, aux questions techniques et énergétique (matériaux, ventilation, aérodynamique, isolation de bâtiments etc..).

4. Les ajustements de crédits en comptabilité budgétaire (Budget principal et SACD)

Le budget rectificatif n°1 – 2019 agrégé présente une augmentation des dépenses en autorisations d'engagement (AE) de 328 846,20 euros et en crédits de paiement (CP) de 355 906,59 euros. Les recettes sont en augmentation de 25 000 euros.

Le solde budgétaire prévisionnel 2019 s'élève désormais à – 504 046,80 euros qui permet tout de même de conserver un niveau de trésorerie très satisfaisant à hauteur de 1 103 855 euros et un fonds de roulement très nettement au-dessus des 60 jours recommandés.

Après les ajustements du budget rectificatif n°1, les moyens budgétaires (en CP) attribués aux principales missions de l'ENSAM sont affectées à hauteur de 2 296 523,18 euros à l'enseignement, 175 138,18 euros à la recherche, 465 035,64 euros à la diffusion culture, la valorisation et les éditions et 1 732 948,47 euros pour les fonctions support. Ces moyens sont financés par l'Etat à 68,48%, par d'autres organismes publics à 12,57%, par des recettes propres issues de l'enseignement à 15,23%, par des recettes issues de ses activités commerciales à 1,38%. Les recettes diverses représentent 2,34%.

Le tableau de synthèse et les tableaux 8 et 9 permettent de présenter le budget 2019 dans une dynamique pluriannuelle. Les restes à payer permettent d'identifier le niveau d'engagement juridique pesant sur l'ENSAM d'une année sur l'autre. Les recettes et dépenses fléchées permettent de suivre les décalages de trésorerie sur plusieurs exercices engendrés par certains financements. Les opérations pluriannuelles permettent de faire un focus particulier sur les plus importantes opérations pluriannuelles.

Tarifs Formations Post-diplômes 2019-2020

CA du 15 Février 2019

FORMATION	TARIFS	RÉGIME
MS Architecture et Patrimoine contemporain	1 500 euros	Formation initiale au titre de la continuité des études Valable uniquement pour les candidats inscrits dans une École Nationale Supérieure d'Architecture en 2017/2018 ou 2018/2019
	3 700 euros	Formation initiale au titre de la continuité des études Valable uniquement pour les candidats inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France ou à l'étranger en 2017/2018 ou 2018/2019
	3 700 euros	Formation continue individuelle [Autofinancée par vous-même, totalement ou partiellement] - Vous êtes auto entrepreneur avec prise en charge partielle - Vous êtes demandeur d'emploi - Vous êtes salarié ou travailleur non salarié sans prise en charge du coût de la formation
	5 600 euros	Formation Continue [Totalement financée par un organisme] - Vous êtes salarié avec prise en charge totale
	600 euros	Inscription par module
	75 euros	Inscription au diplôme demandé
	45 euros	Frais d'inscription du dossier de candidature
MS Management des projets urbains durables	1 500 euros	Formation initiale au titre de la continuité des études Valable uniquement pour les candidats inscrits dans une École Nationale Supérieure d'Architecture en 2017/2018 ou 2018/2019
	3 700 euros	Formation initiale au titre de la continuité des études Valable uniquement pour les candidats inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France ou à l'étranger en 2017/2018 ou 2018/2019
	3 700 euros	Formation continue individuelle [Autofinancée par vous-même, totalement ou partiellement] - Vous êtes auto entrepreneur avec prise en charge partielle - Vous êtes demandeur d'emploi - Vous êtes salarié ou travailleur non salarié sans prise en charge du coût de la formation
	5 600 euros	Formation Continue [Totalement financée par un organisme] - Vous êtes salarié avec prise en charge totale
	600 euros	Inscription par module
	75 euros	Inscription au diplôme demandé
	45 euros	Frais d'inscription du dossier de candidature

FORMATION	TARIFS	RÉGIME
<i>MS Architecture, territoires et santé</i>	1 500 euros	Formation initiale au titre de la continuité des études Valable uniquement pour les candidats inscrits dans une École Nationale Supérieure d'Architecture en 2017/2018 ou 2018/2019
	3 700 euros	Formation initiale au titre de la continuité des études Valable uniquement pour les candidats inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France ou à l'étranger en 2017/2018 ou 2018/2019
	3 700 euros	Formation continue individuelle [Autofinancée par vous-même, totalement ou partiellement] <ul style="list-style-type: none"> - Vous êtes auto entrepreneur avec prise en charge partielle - Vous êtes demandeur d'emploi - Vous êtes salarié ou travailleur non salarié sans prise en charge du coût de la formation
	5 600 euros	Formation Continue [Totalement financée par un organisme] <ul style="list-style-type: none"> - Vous êtes salarié avec prise en charge totale
	600 euros	Inscription par module
	75 euros	Inscription au diplôme demandé
	45 euros	Frais d'inscription du dossier de candidature

FORMATION	TARIFS	RÉGIME
<i>DPEA Architecture et scénographie</i>	1 500 euros	Formation initiale au titre de la continuité des études Valable uniquement pour les candidats inscrits dans une École Nationale Supérieure d'Architecture en 2017/2018 ou 2018/2019
	3 700 euros	Formation initiale au titre de la continuité des études Valable uniquement pour les candidats inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France ou à l'étranger en 2017/2018 ou 2018/2019
	3 700 euros	Formation continue individuelle [Autofinancée par vous-même, totalement ou partiellement] <ul style="list-style-type: none"> - Vous êtes auto entrepreneur avec prise en charge partielle - Vous êtes demandeur d'emploi - Vous êtes salarié ou travailleur non salarié sans prise en charge du coût de la formation
	5 600 euros	Formation Continue [Totalement financée par un organisme] <ul style="list-style-type: none"> - Vous êtes salarié avec prise en charge totale
	600 euros	Inscription par module
	75 euros	Inscription au diplôme demandé
	45 euros	Frais d'inscription du dossier de candidature

FORMATION	TARIFS	RÉGIME
<i>Formation BIM</i>	600 euros	Formation Initiale Valable uniquement pour les candidats inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France ou à l'étranger en 2019-2020
	1 500 euros	Formation initiale au titre de la continuité des études Valable uniquement pour les candidats inscrits dans une École Nationale Supérieure d'Architecture en 2017/2018 ou 2018/2019
	2 500 euros	Formation initiale au titre de la continuité des études Valable uniquement pour les candidats inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France ou à l'étranger en 2017/2018 ou 2018/2019
	2 500 euros	Formation continue individuelle [Autofinancée par vous-même, totalement ou partiellement] <ul style="list-style-type: none"> - Vous êtes auto entrepreneur avec prise en charge partielle - Vous êtes demandeur d'emploi - Vous êtes salarié ou travailleur non salarié sans prise en charge du coût de la formation
	3 700 euros	Formation Continue [Totalement financée par un organisme] <ul style="list-style-type: none"> - Vous êtes salarié avec prise en charge totale
	600 euros	Inscription par module
	45 euros	Frais d'inscription du dossier de candidature

Formation Professionnelle continue d'architecte

FORMATION	TARIFS	RÉGIME
<i>Formation professionnelle continue d'architecte</i> Promotion 9	1 000 euros inscription semestrielle	Formation continue individuelle [Autofinancée par vous-même, totalement ou partiellement] - Vous êtes auto entrepreneur avec prise en charge partielle - Vous êtes demandeur d'emploi - Vous êtes salarié ou travailleur non salarié sans prise en charge du coût de la formation
	2 000 euros inscription annuelle	Formation continue individuelle [Autofinancée par vous-même, totalement ou partiellement] - Vous êtes auto entrepreneur avec prise en charge partielle - Vous êtes demandeur d'emploi - Vous êtes salarié ou travailleur non salarié sans prise en charge du coût de la formation
	3 700 euros	Formation Continue [Totalement financée par un organisme] - Vous êtes salarié avec prise en charge totale
<i>Formation professionnelle continue d'architecte</i> Promotion 10	1 100 euros inscription semestrielle	Formation continue individuelle [Autofinancée par vous-même, totalement ou partiellement] - Vous êtes auto entrepreneur avec prise en charge partielle - Vous êtes demandeur d'emploi - Vous êtes salarié ou travailleur non salarié sans prise en charge du coût de la formation
	2 200 euros inscription annuelle	Formation continue individuelle [Autofinancée par vous-même, totalement ou partiellement] - Vous êtes auto entrepreneur avec prise en charge partielle - Vous êtes demandeur d'emploi - Vous êtes salarié ou travailleur non salarié sans prise en charge du coût de la formation
	4 000 euros	Formation Continue [Totalement financée par un organisme] - Vous êtes salarié avec prise en charge totale

Formation HMONP (Habilitation à la Maîtrise d'Oeuvre en son Nom Propre)

FORMATION	TARIFS	RÉGIME
<i>Formation HMONP</i>	623 euros	Formation initiale au titre de la continuité des études Valable uniquement pour les candidats inscrits dans une ENSA en 2017/2018 ou 2018/2019
	384 euros	Inscription partielle à la formation HMONP pour suivre la moitié des séminaires non validés en VAP
	384 euros	Inscription des candidats étrangers dans le cas d'une poursuite de MSP en France
	1 345 euros	Formation financée par un organisme collecteur Vous êtes salarié ou indépendant avec prise en charge totale
	50 euros	Inscription au jury final de HMONP
	35 euros	Quand un étudiant doit se présenter l'année universitaire suivante à une épreuve d'évaluation sans avoir suivi les cours correspondants

PRÉSENTATION FORMATIONS POST-DIPLÔMES 2018-2019

Présentation à la CFVE du 24 janvier 2019

	Mastère Spécialisé® Management des projets urbains durables	Mastère Spécialisé® Architecture et patrimoine contemporain	Mastère Spécialisé® Architecture, territoires et santé	DPEA Architecture et scénographie	Formation BIM
Nbre d'inscrits	15	18	3	10	25
Nombre heures formation	504	350	350	350	142
Durée formation	18 mois	18 mois	18 mois	12 mois	8 mois
Nombre d'intervenants	23	19	46	17	10
Nombre heures intervenants (equiv TD)	590	431	575	237	142

BUDGET						
Recettes	Inscription	47 300 €	54 300 €	14 800 €	26 700 €	19 100 €
	Conventions	10 000 €		15 000 €	-7 500 €	
Dépenses prévisionnelles	Enseignements	45 822 €	33 342 €	44 482 €	18 334 €	10 985 €
	Missions	3 900 €	9 689 €	3 000 €	750 €	
TOTAL		7 578 €	11 269 €	-17 682 €	116 €	8 115 €

Convention 3M / Site de Juvignac

Convention formation ARS

Convention ISTS

Conférence des Grandes Ecoles	
Accréditation initiale	2 500 € par formation
Renouvellement accréditation	1 250 € par formation
Cotisation annuelle à la CGE	
Cotisation 2017-2018	4 200 €
Facture annuelle à la CGE (en fonction du nombre de diplômés)	
Facture 2018	2 900 €

CALENDRIER UNIVERSITAIRE DES FORMATIONS 2019/2020

AOUT		SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE			JANVIER		
L 26	OUVERTURE ÉCOLE dépôt rapports d'études Erasmus et stage S8	D 1		M 1		V 1	TOUSSAINT	D 1		M 1						
		L 2	JURYS L3, M1, M2	M 2		S 2		L 2		J 2						
		M 3	Présent. 1 ^{er} sem.	J 3		D 3		M 3		V 3						
		M 4	Choix	V 4	4	L 4		M 4		S 4						
		J 5	pédagogiques	S 5	WE Intégration	M 5		J 5		D 5						
		V 6	Répartitions studios	D 6	WE Intégration	M 6		V 6	FIN DES COURS 13	L 6						
		S 7		L 7		J 7		S 7		M 7						
M 27	INSRIPTIONS EN LIGNE	D 8	RATTRAPAGES S8	M 8		V 8	Jury final HMONP 9	D 8		M 8						
		L 9	RENTRÉE 1ER SEM.	M 9		S 9		L 9	Présent. 2 ^{ème} sem. Lic Mast	J 9						
		M 10		J 10		D 10		M 10	Certification des langues	V 10						
		M 11		V 11	5	L 11	ARMISTICE	M 11		S 11						
		J 12		S 12		M 12		J 12		D 12						
M 28	INSRIPTIONS EN LIGNE	V 13	rattrapage HMONP 1	D 13		M 13		V 13	FIN DES STUDIOS 14	L 13						
		S 14		L 14	6	J 14		S 14		M 14						
		D 15		M 15		V 15	10	D 15		M 15						
		L 16	Rentrée Post-diplômes	M 16		S 16		L 16	Fin inscription HMONP	J 16						
		M 17		J 17		D 17		M 17	RENDUS	V 17						
		M 18		V 18		L 18		M 18	d'architecture	S 18						
		J 19		S 19		M 19		J 19	Licence Master	D 19						
J 29	INSRIPTIONS EN LIGNE	V 20	commission d'équivalences Erasmus et Césure	D 20		M 20		V 20		L 20						
		S 21		L 21		J 21		S 21		M 21						
		D 22		M 22	I	V 22	11	D 22		M 22						
		L 23		M 23		S 23		L 23		J 23						
		M 24		J 24		D 24		M 24		V 24						
V 30	INSRIPTIONS EN LIGNE	M 25		V 25	7	L 25		M 25	VACANCES	S 25						
		J 26	soutenance stage S8 et rapport d'études Erasmus	S 26		M 26		J 26	DE	D 26						
		V 27		D 27	3	M 27		V 27	NOEL	L 27						
		S 28		L 28		J 28		S 28		M 28						
S 31	INSRIPTIONS EN LIGNE	D 29		M 29		V 29	12	D 29		M 29						
		L 30		M 30		S 30		L 30		J 30						
		J 31	Atout stage+J'VAI	M 31		V 31		M 31		V 31						

du 02 au 06 septembre, semaine
d'intégration

- FPC Architecte / DPEA Scénographie
- Formations post-diplômes
- Formation BIM

HLM du 20 au 31 janvier 2020

CALENDRIER UNIVERSITAIRE DES FORMATIONS 2019/2020

FERMETURE DE L'ÉCOLE LE 31 JUILLET

FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET	
S 1		D 1		M 1		V 1	Fête du Travail	L 1	Pentecôte	M 1	
D 2		L 2		J 2		S 2		M 2		J 2	Session PFE
L 3	RENTREE S2 S4 S8 S10	M 3	présentation césure S6	V 3	9	D 3		M 3		V 3	
M 4		M 4		S 4		L 4		J 4	RENDUS d'architecture S2, S4	S 4	
M 5		J 5		D 5		M 5		V 5		D 5	
J 6		V 6	5	L 6		M 6		S 6		L 6	Jurys finaux *
V 7		S 7		M 7		J 7		D 7		M 7	
S 8		D 8	Journée de la femme	M 8		V 8	VICTOIRE 45	L 8		M 8	
D 9		L 9		J 9		S 9		M 9		J 9	
L 10		M 10		V 10	VACANCES	D 10		M 10	Jurys S2, S4, S8	V 10	
M 11		M 11		S 11	de	L 11		J 11	RENDUS d'architecture S6	S 11	
M 12		J 12		D 12	de	M 12	audition candidats Césure	V 12		D 12	
J 13		V 13		L 13	PRINTEMPS	M 13		S 13		L 13	
V 14	fin stage S6	S 14	2	M 14		J 14		D 14		M 14	FETE NATIONALE
S 15		D 15		M 15		V 15	FIN DES COURS 13	L 15		M 15	
D 16		L 16		J 16		S 16		M 16		J 16	fin stage S8
L 17	RENTREE S6	M 17		V 17		D 17		M 17		V 17	
M 18		M 18		S 18		L 18	RENDUS d'architecture S8	J 18	soutenances rapport études S6	S 18	
M 19		J 19		D 19		M 19		V 19		D 19	
J 20		V 20	7	L 20	10	M 20		S 20		L 20	
V 21		S 21	Cérémonie diplômes	M 21		J 21	ASCENSION	D 21		M 21	
S 22		D 22		M 22		V 22	FIN DES STUDIOS 14	L 22		M 22	
D 23		L 23		J 23		S 23		M 23	Jurys Licence Master	J 23	
L 24		M 24		V 24	Journée des entrants	D 24		M 24	Rattrapages Licence et Master	V 24	
M 25		M 25		S 25		L 25	début stage S8	J 25	Examen théorique HMONP	S 25	
M 26		J 26	Journée des métiers - S10	D 26		M 26	Journée des industriels	V 26		D 26	
J 27		V 27	dépôt rapport stage S6	L 27	8	M 27	dépôt rapport études S6	S 27		L 27	
V 28	Journée Dvpt Durable	S 28		M 28		J 28		D 28		M 28	
S 29	Journée Portes Ouvertes	D 29		M 29	dépôt candidature Césure	V 29		L 29		M 29	
		L 30		J 30	Jury final HMONP	S 30		M 30	Session PFE	J 30	
		M 31				D 31		V 31		V 31	

* : Jurys de L1, L2, L3 sauf Erasmus et rapports d'études S6, M1 sauf stages S8 et Erasmus, M2

	HMONP session 1		FPC Architecte / DPEA Scénographie
	HMONP session 2		DPEA MPUD Workshop
	HMONP session 1&2		Formations post-diplômes
			Formation BIM

SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE		JANVIER		FEVRIER	
D 1		M 1	WS - ECOLE	V 1	Toussain / Férié	D 1		M 1	Jour de l'an / Férié	S 1	
L 2		M 2	3	S 2		L 2		J 2		D 2	
M 3		J 3	JURY HMONP	D 3		M 3	12	V 3		L 3	Jury S1-S3-S5-S7-S9
M 4		V 4		L 4		M 4		S 4		M 4	
J 5		S 5		M 5	8	J 5		D 5		M 5	1
V 6	Séminaire pédagogique des enseignants	D 6		M 6		V 6		L 6		J 6	
S 7		L 7		J 7		S 7		M 7		V 7	
D 8		M 8		V 8		D 8		M 8	Retour administration	S 8	
L 9	Rendu rapport de stage S8	M 9	4	S 9		L 9		J 9		D 9	
M 10	Inscription LICENCE / MASTER	J 10		D 10		M 10		V 10		L 10	
M 11		V 11		L 11	Armistice / Férié	M 11	13	S 11		M 11	
J 12		S 12		M 12		J 12		D 12		M 12	2
V 13	Pré-rentrée Etudiants	D 13		M 13	9	V 13		L 13	Rendu mémoire S8	J 13	
S 14		L 14		M 14	CERTIFICATION LANGUE	S 14		M 14	Examens / Partiels	V 14	
D 15		M 15		V 15		D 15		M 15		S 15	
L 16	Retour L1-L2-L3-M1-M2	M 16	5	S 16		L 16	Rendu projet S1-S3-S5-S7-S9	J 16		D 16	
M 17		J 17		D 17		M 17	Rendu projet S1-S3-S5-S7-S9	V 17		L 17	
M 18	1	V 18		L 18		M 18	Rendu projet S1-S3-S5-S7-S9	S 18		M 18	
J 19		S 19		M 19		J 19	Rendu projet S1-S3-S5-S7-S9	D 19		M 19	3
V 20		D 20		M 20	10	V 20	Fête abolition esclavage / Férié	L 20		J 20	
S 21		L 21		J 21		S 21		M 21	Fin saisie des notes sur taiga	V 21	
D 22		M 22		V 22		D 22		M 22		S 22	
L 23		M 23	6	S 23		L 23		J 23	Affichage des notes	D 23	
M 24		J 24		D 24		M 24		V 24	Soutenance mémoire S8	L 24	
M 25	2	V 25		L 25		M 25	Noël / Férié	S 25		M 25	4
J 26		S 26		M 26		J 26		D 26		M 26	
V 27		D 27		M 27	11	V 27		L 27	Rattrapages S1-S3-S5-S7-S9	J 27	
S 28		L 28		J 28		S 28		M 28		V 28	
D 29		M 29		V 29		D 29		M 29		S 29	
L 30		M 30		S 30		L 30		J 30		D 30	
		J 31	7			L 31		V 31			

Semestre d'hiver

MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOUT	
D 1		M 1		V 1	Fête du travail / Férié	L 1	Lundi de pentecôte / Férié	M 1	Affichage des notes	S 1	
L 2		J 2		S 2		M 2	Rendu livret PFE	J 2		D 2	
M 3	5	V 3	7	D 3		M 3	PERIODE STAGE VOLONTAIRE	V 3	Jury S2-S4-S6-S8-S10	L 3	
M 4		S 4		L 4		J 4	Rendu rapport d'études S8	S 4		M 4	
J 5		D 5		M 5	11	V 5	Rendu rapport de stage S8	D 5		M 5	
V 6		L 6		M 6		S 6		L 6		J 6	
S 7		M 7		J 7	Fête de la victoire / Férié	D 7		M 7		V 7	
D 8		M 8	8	S 8		L 8	Examens / Partiels S2-S4-S6-S8	M 8		S 8	
L 9		J 9		S 9		M 9	Soutenance Rapport d'études S8	J 9		D 9	
M 10		V 10		D 10		M 10	Soutenance projet personnel S8	V 10		M 10	
M 11		S 11		L 11		J 11		D 11		M 11	
J 12		D 12	Pâques / Férié	M 12	12	V 12		L 12		M 12	
V 13		L 13	Lundi de Pâques / Férié	M 13		S 13		M 13		J 13	
S 14		M 14		V 14		D 14		M 14	Fête nationale / Férié	V 14	
D 15		M 15	9	M 15		L 15	Rendu rapport stage S4	M 15		S 15	Assomption / Férié
L 16		J 16		S 16		M 16		J 16		D 16	
M 17		V 17		D 17		M 17		V 17		L 17	
M 18		S 18		L 18		J 18		M 18		M 18	
J 19		D 19		M 19		V 19	JURY HMONP	D 19		M 19	
V 20		L 20	WORKSHOP OPTIMALE S1 WORKSHOP S8-S4 WORKSHOP S7-S8	M 20	13	S 20		L 20		J 20	
S 21		M 21	VOYAGE D'ÉTUDES L3	J 21	Ascension / Férié	D 21		M 21		V 21	
D 22		M 22		V 22	Pont	L 22		M 22		S 22	
L 23		J 23		S 23		M 23	Évaluation des enseignements	J 23	Inscriptions nouveaux en ligne	D 23	
M 24		V 24		D 24		M 24	Fin saisie des notes sur taiga	V 24		L 24	
M 25	6	S 25		L 25	Rendu Projet S2-S4-S6-S8	J 25	Rendu rapport de stage S4	M 25		M 25	
J 26		D 26		M 26	Rendu Projet S2-S4-S6-S8	V 26		D 26		M 26	
V 27		L 27		M 27	Rendu Projet S2-S4-S6-S8	S 27		L 27		J 27	
S 28		M 28		J 28		D 28		M 28		V 28	
D 29		M 29	10	V 29		L 29		M 29		S 29	
L 30		J 30		S 30		M 30	Rattrapages S2-S4-S6-S8	J 30		D 30	
M 31				D 31				V 31		L 31	Rendu rapport de stage S8

- Semaines de cours L1
- Semaines de cours L2
- Semaines de cours L3
- Semaines de cours M1
- Semaines de cours M2
- Période de stage S4
- Période de stage S6
- Période de stage S8
- WS S3-S4-S7-S8
- Rendu de projet
- Voyage d'études
- Vacances scolaires (pour info)
- Temps de préparation PFE
- Période de vacances/Pont/WK